

reçu
le - 2 MAI 2024

DELIBERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du	28 mars 2024	Convocation du	22 mars 2024
Présents	Carole BONTEMPS-HESDIN, Loredana MARION, Hélène Le BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Annie DAYET, Vanessa REBEYREN, Sylvette ORTEGA, Maddy LEFEBVRE Edwige GUEYNARD représentée par Noémie MARTIN, Gérard ROY, Philippe MERIAUX, Christian BONNAURE		
Absent excusé	Néant		
Absents ayant remis un pouvoir	Mme Edith OLLIER	Donne pouvoir à	Sylvette ORTEGA
Nombre de conseillers			
EN EXERCICE	13	PRESENTS	12
		VOTANTS	13
		EXPRIMES	13
Début de séance	18h45	Secrétaire de séance	Xavier BENSSOUSSEN

OBJET : **Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire (ROB/DOB)**

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2312-1 modifié,

Vu la circulaire N°NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993, précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 7.1., relatif au Débat d'Orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. La tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.

La Présidente du CCAS de Reyrieux présente au Conseil d'Administration le Rapport sur les Orientations Budgétaires et les engagements annuels envisagés.

Ce rapport donne lieu à la tenue d'un débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- D'échanger et de réfléchir aux orientations budgétaires du CCAS,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS. Il donne également aux membres la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 a été adressé aux membres du Conseil d'Administration afin de préparer le Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Madame la Présidente expose les différentes thématiques et explicite les chiffres présentés.

Madame la Présidente indique à l'Assemblée que les demandes de subvention des associations œuvrant dans le domaine social ont été basculées sur le CCAS.

Les membres du conseil d'administration du CCAS prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

PAGE N°	176
ANNEE	2024
DOCUMENT	20240328-DE02
PARAPHE	

Le Conseil d'Administration du CCAS de Reyrieux,

- Oüi à l'exposé de M^{me} La Présidente et après en avoir délibéré,
- **Prend acte** des orientations budgétaires 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
M^{me} Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte	Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de sa réception en Préfecture le	Et de sa publication le

